



# LA PRÉFECTURE VOUS INFORME

## VOUS ÊTES CITOYEN BRITANNIQUE ET VOUS VIVEZ EN FRANCE DROIT AU SÉJOUR

### **1/ Dans l'attente du BREXIT**

Dans l'attente de la conclusion du BREXIT, vous continuez de bénéficier des règles de circulation et de séjour des citoyens de l'Union et des membres de leur famille.

Vous pouvez résider et travailler en France sans titre de séjour.

Il n'est donc pas obligatoire de faire des démarches administratives en vue d'obtenir prioritairement un titre de séjour pour le moment.

Il n'y a aucune urgence à prendre rendez-vous pour obtenir un titre de séjour.

### **2/ Après le BREXIT**

Vous serez tenu informé, via le site internet de la préfecture, des démarches à effectuer auprès de la préfecture dès que la réglementation aura évolué.

<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/brexit-un-site-pour-anticiper-les-changements-a6246.html>

Dans tous les cas, **un délai de un an** sera accordé à compter de la date de retrait du Royaume-Uni de l'UE pour réaliser les démarches.

Par ailleurs, après le retrait du Royaume-Uni de l'UE, l'ensemble des titres de séjour qui auront été délivrés aux ressortissants britanniques en tant que citoyens UE devront être remplacés.

Plus d'information :

- un site gouvernemental dédié au Brexit : [www.brexit.gouv.fr](http://www.brexit.gouv.fr)
- le lien du site du ministère de l'intérieur : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/Le-ministere-de-l-Interieur-se-prepare-au-Brexit>



### **1 / Waiting for BREXIT**

Pending the conclusion of BREXIT, you continue to benefit from the rules of movement and residence of Union citizens and their family members.

You can live and work in France without a residence permit.

It is therefore not mandatory to make administrative procedures in order to obtain priority a residence permit for the moment.

There is no urgency to make an appointment to obtain a residence permit.

### **2 / After the BREXIT**

You will be kept informed, by the website of the prefecture, of the steps to be taken with the prefecture as soon as the regulations have evolved.

<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/brexit-un-site-pour-anticiper-les-changements-a6246.html>

In any case, a period of one year will be granted from the date of withdrawal of the United Kingdom from the EU to carry out the steps.

After the withdrawal of the United Kingdom from the EU, all residence permits issued to the British as EU citizens will have to be replaced.